



Avant-projet de loi sur l'enseignement primaire

6 idées - forces

▲ **1. L'unité cantonale doit être recherchée tout en respectant les différences culturelles de chaque région linguistique.**

- *nombre de périodes d'enseignement*
- *système et pratique d'évaluation*
- *modalités réglant les promotions, échecs, redoublements ...*
- *ressources pédagogiques*
- *offre identique*
- *structures*
- *temps-élèves / temps-enseignants*

▲ **2. La progression des apprentissages doit respecter le développement psycho-affectif, intellectuel et social de l'enfant.**

- *temps de classe différencié selon les années scolaires*
- *encadrement pédagogique distinct selon les âges*
- *ressources adaptées aux besoins de l'élève*
- *intensification progressive des apprentissages*

▲ **3. L'organisation scolaire tient compte des spécificités locales et vise la conciliation entre vie scolaire et vie familiale.**

- *organisation de la journée scolaire*
- *structure de jour*
- *accueil, repas et étude*

▲ **4. Le lieu de scolarisation est déterminé par le lieu de domicile.**

- *distinction entre le lieu de résidence et de domicile*
- *volonté de maintenir des classes dites de proximité*
- *limitation des temps de déplacement des élèves*
- *définition des exceptions à cette règle*

▲ **5. Au terme d'une formation initiale de généraliste, l'enseignant travaille en équipes pédagogiques.**

- *formation de base identique pour tous les enseignants*
- *travail en équipes pour une judicieuse répartition des domaines disciplinaires*
- *alternance périodique dans les domaines et les degrés d'enseignement*
- *polyvalence de la formation*

▲ **6. Les nombres de périodes hebdomadaires peuvent être différents entre enseignant et élève.**

- *adaptation du temps-élève aux impératifs des plans d'études*
- *prise en compte du temps-élève selon les années scolaires successives*
- *facilité de prise en charge des élèves et d'enseignement différenciés*